



Concours TSEF 2

2027



OUVERTURE
DES
INSCRIPTIONS

22/09/26

CLÔTURE
DES
INSCRIPTIONS

22/10/26



SÉLECTION
DOSSIERS
admissibles

01/12/26

ÉPREUVES
ORALES
D'ADMISSION

À compter du
08/02/27



Nbre de
POSTES
ouverts

153

Un arrêté du 8 septembre 2026 autorise l'ouverture au titre de l'année 2027 des concours externe et interne de recrutement de techniciens supérieurs d'études et de fabrications de 2e classe du ministère de la défense.

Ces concours externe et interne sont organisés au niveau national en vue de pourvoir des postes sur l'ensemble du territoire national.

L'organisation de ces concours est à la charge du centre ministériel de gestion (CMG) de Lyon.

Le nombre total de postes offerts est fixé à 153.

Ces postes sont répartis par spécialité et par concours de la manière suivante :

Spécialités	Concours externe	Concours interne	Total par spécialité
Achats	8	7	15
Aéronautique	4	2	6
BTP (bâtiments et travaux publics)	11	10	21
Électronique et électrotechnique	4	2	6
Logistique, gestion des matériels et des approvisionnements	7	5	12
Mécanique	4	2	6
Organisation et gestion de la production	8	6	14
Réseaux et télécommunications	5	3	8
Santé sécurité environnement travail	8	7	15
Systèmes d'information	28	22	50
Total général	87	66	153



Les inscriptions s'effectuent par internet de préférence. Le formulaire d'inscription doit être complété sur la plateforme des concours ADMISSIO à l'adresse suivante : <https://admissio.defense.gouv.fr/>

Voir l'arrêté sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054816500>

FO Défense revendique une politique de recrutement ambitieuse à l'égard des TSEF2, mais également pour l'ensemble du corps des TSEF.

L'arrivée de nouveaux agents contribue à faire vivre le corps, à renouveler et à transmettre les compétences, à répondre aux besoins présents et futurs du ministère, créant ainsi une véritable gestion des emplois et des compétences. Cette nouvelle approche de gestion du corps doit également prendre en compte leurs niveaux de qualification et de responsabilités, l'évolution des missions, traduit dans une révision des grilles indiciaires.

Concernant la formation, celle-ci doit continuer à être en adéquation avec les missions demandées aux agents tout au long du parcours professionnel, et reconnue, notamment au regard des certifications inscrites au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles).

Pour **FO Défense**, le recrutement est donc primordial, mais il ne peut constituer à lui seul une réponse aux enjeux de la filière. Il doit impérativement s'accompagner d'une véritable reconnaissance des agents déjà en poste, de leurs compétences, de leur expertise et de leur engagement.

FO Défense demande ainsi la mise en place d'une stratégie de gestion du corps des TSEF à moyen et long termes, permettant de construire de véritables parcours professionnels, de fidéliser les compétences et de renforcer l'attractivité du corps.

À défaut d'une telle stratégie, dans un contexte marqué par la baisse du pouvoir d'achat et les difficultés de recrutement, le ministère prend le risque de voir inéluctablement s'éroder les compétences et l'expertise détenues par les agents, créant ainsi des fractures irréversibles.

Paris, le 21 septembre 2026

